

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 106

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190181

Direction en charge : Relations internationales

Objet : Convention de coopération décentralisée avec la Ville de Monastir - Tunisie - Renouvellement - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Notre ville rayonne*

Délibération n° : 106

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190181

Direction en charge : Relations internationales

Objet : Convention de coopération décentralisée avec la Ville de Monastir - Tunisie - Renouvellement - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La stratégie portée par la municipalité vise à associer le nom de Saint-Etienne à l'international à une image d'excellence et à générer de l'activité sur le territoire en créant un environnement favorable au développement international des acteurs du territoire.

Parmi les leviers d'action permettant d'atteindre ces objectifs, la Ville de Saint-Etienne associe des acteurs stéphanois aux programmes de coopération bilatérale ou multilatérale qu'elle coordonne.

La Ville de Saint-Etienne entretient des relations de coopération bilatérale avec la Ville de Monastir depuis 2012. Deux conventions de coopération ont encadré ce partenariat de 2012 à 2014 puis de 2016 à 2018 conformément à l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales.

□ **Motivation et Opportunité :**

Depuis 2014, 9 actions ont été menées simultanément dans les domaines de l'insertion à l'emploi, de la formation professionnelle et de l'accompagnement à la création d'entreprises. Ces actions ont été pilotées par plus de 10 structures stéphanoises et monastiriennes, actrices et bénéficiaires premières de ces plans d'action annuels ou triennaux.

Soutenu chaque année depuis 2016 par le Ministère des Affaires Etrangères, ce programme de coopération bilatérale fait figure d'exemple dans les réseaux consulaires : « Vous avez révolutionné la coopération décentralisée » affirmait le Consul Général de Tunisie, Adel Ben Lagha, en janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Saint-Etienne. La Ville de Saint-Etienne a, par ailleurs, été invitée chaque année par l'Ambassade de France à Tunis pour présenter ce programme aux collectivités françaises et tunisiennes. Sa spécificité : l'implication des acteurs locaux bénéficiaires des actions dans la construction des programmes, l'accompagnement méthodologique et logistique de la collectivité pour faciliter le développement de projets internationaux intéressant directement les acteurs impliqués.

En 2018, la coopération Saint-Etienne – Monastir a pris une nouvelle envergure avec l'élargissement du projet de Pépinière Internationale d'Entreprises et des partenariats noués dans les domaines de « l'insertion » et de la « formation professionnelle » à 3 autres villes partenaires de Saint-Etienne : le programme de coopération bilatérale 2016-2018 « Insertion, formation, entrepreneuriat : synergies stephano-monastiriennes » prend alors une dimension multilatérale.

La poursuite du programme de coopération bilatérale et multilatérale, conformément à la stratégie portée par la Ville, et plébiscité par les acteurs stéphanois impliqués ces 4 dernières années, implique de renouveler la Convention de Coopération avec la Ville de Monastir.

□ **Contenu :**

La présente convention a pour objet la mise en place d'actions de coopération prioritairement dans les domaines de l'insertion, de la formation et de l'entrepreneuriat, en lien avec 3 autres villes partenaires de Saint-Etienne : Katowice en Pologne, Tamatave à Madagascar et Sierre en Suisse.

A la demande de la Ville de Monastir, la convention prévoit également la poursuite d'échanges bilatéraux dans les domaines de compétences des communes.

La méthodologie employée reste identique aux années précédentes, à savoir, que les Villes s'engagent à mobiliser les acteurs de leur territoire et à leur apporter une aide technique et financière pour la réalisation des actions.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature par les deux parties.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 25 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	25 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'Accord de coopération avec la Ville de Monastir (Tunisie),
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cet accord dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 chap 011 art 6232, 6238, 6247 et 6251 – chap 65 article 6574
Résultat du vote : 54 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Denis CHAMBE